*Stratégie d’acquisition des documents privés :*

Rapport d’analyse du **secteur de l’éducation** en Ontario

**Juillet 2014**

**Table des matières**

1. Résumé
2. Aperçu du secteur de l’éducation en Ontario
3. Analyse des collections des Archives publiques de l’Ontario
4. Méthode d’analyse du secteur de l’éducation
5. Analyse des sous-secteurs de l’éducation

 1. Résumé

Ce rapport vise à appliquer les recommandations clés de la Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario en examinant les principaux secteurs de l’Ontario. Il met au premier plan les sous-secteurs ou les domaines du secteur privé de l’éducation qui sont plus propices à produire des documents d’intérêt provincial.

Le ministère de l’Éducation administre le système d’enseignement élémentaire et secondaire public en Ontario. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités est chargé d’appliquer les lois liées à l’enseignement postsecondaire et à la formation axée sur des compétences. Ces deux ministères créent de nombreux types de documents qui témoignent de leurs fonctions et de leurs activités, mais pas de toutes les activités d’enseignement qui ont une importance provinciale en Ontario.

L’identification et l’évaluation des activités du secteur de l’éducation guideront et appuieront la politique d’acquisition des documents privés du secteur de l’éducation dans la *Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario*.

Bien que nous ayons mentionné certains organismes et certaines entités à titre illustratif dans ce rapport pour donner des exemples d’organismes, d’associations et d’entités dont nous pourrions acquérir les documents, ce rapport ne vise pas à fournir un examen de si faible niveau.

2. Aperçu du secteur de l’éducation en Ontario

L’éducation est depuis longtemps une priorité du gouvernement de l’Ontario. Le secteur de l’éducation et un « partenariat renouvelé avec [...] les établissements d’enseignement » figuraient parmi les priorités de la première ministre Kathleen Wynne dans son Discours du Trône du 19 février 2013.[[1]](#footnote-1) La protection de l’éducation a été définie comme l’un des trois objectifs du budget 2012 de l’Ontario.[[2]](#footnote-2) Pendant l’exercice 2011-2012, l’Ontario a dépensé environ 24 milliards de dollars pour l’éducation.[[3]](#footnote-3) Ce secteur est de toute évidence très important pour le gouvernement de l’Ontario et les citoyens de la province.

Le ministère de l’Éducation et le gouvernement de l’Ontario jouent un rôle actif dans l’éducation des Ontariens, avec le lancement de la maternelle et du jardin d’enfants à temps plein en 2011 et la mise en vigueur de lois, comme la *Loi donnant la priorité aux élèves* de 2012.

L’éducation en Ontario relève de la compétence provinciale. Le ministère de l’Éducation administre les écoles primaires et secondaires publiques, tandis que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités encadre les collèges et les universités. L’Ontario exploite quatre systèmes d’enseignement publics : un système d’enseignement public anglophone, un système d’enseignement public francophone, un système d’enseignement confessionnel anglophone et un système d’enseignement confessionnel francophone

L’Ontario autorise les écoles privées qui répondent aux normes provinciales à remettre le diplôme d’études secondaires de l’Ontario. Les écoles privées de l’Ontario sont réglementées par le ministère de l’Éducation de la province et doivent respecter ses normes.

Les activités liées à l’éducation se manifestent également dans le secteur privé sous forme d’associations professionnelles d’éducateurs, de groupes de défense, de syndicats et d’organismes de recherche et de développement de l’enseignement, ainsi que dans les tâches de personnes importantes.

Comme l’éducation continue d’être une priorité de la province de l’Ontario, l’importance d’examiner ces domaines du secteur privé pour obtenir des documents d’intérêt provincial indélébile.

3. Analyse des collections des Archives publiques de l’Ontario

Lors de l’examen des collections des Archives publiques de l’Ontario, une recherche de la base des données descriptives des archives a été entreprise pour déterminer quels documents avaient été acquis auprès du secteur privé et complétaient les fonctions du gouvernement en matière d’administration et de réglementation de l’éducation. Cette recherche a révélé que les collections des Archives publiques contenaient des documents privés plutôt représentatifs témoignant de certaines fonctions menées par le ministère de l’Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le document *Archives of Ontario Appraisal Focus Report: Functional Analysis for the Ministry of Education and Select Agencies: Education Quality & Accountability Office, Minister’s Advisory Council on Special Education, Provincial Schools Authority (2008)* indique que les six fonctions fondamentales du Ministère sont les suivantes :

1. Élaboration d’une politique pour les écoles élémentaires et secondaires

2. Élaboration des curriculums des écoles élémentaires et secondaires

3. Perfectionnement des ressources d’enseignement

4. Évaluation des étudiants

5. Financement des écoles élémentaires et secondaires publiques

6. Soutien et établissement de normes de qualification des enseignants

Le Ministère est aussi responsable de quatre autres fonctions :

1. Exploitation des écoles provinciales

2. Inspection des écoles privées

3. Gestion des relations syndicales avec les enseignants

4. Gestion, analyse et présentation de l’information

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités est responsable des cinq fonctions fondamentales suivantes :

1. Élaboration d’une politique sur les questions d’enseignement postsecondaire

2. Élaboration d’une politique sur le marché du travail et les enjeux liés à la formation

3. Financement et encadrement des étudiants et des établissements postsecondaires et des fournisseurs de formation et d’éducation des adultes

4. réglementation des établissements privés

5. Formation, perfectionnement des compétences et mobilité en milieu de travail

Actuellement, les Archives publiques détiennent des collections privées représentant 10 des 15 fonctions établies.

Bien que certaines de ces fonctions, comme l’exploitation d’écoles provinciales ou le financement des écoles élémentaires et secondaires publiques, relèvent uniquement du gouvernement de l’Ontario, beaucoup d’entre elles peuvent être représentées, d’une manière ou d’une autre, dans les collections de documents privés des Archives publiques.

Notons par exemple le fonds F 1219 de l’Ontario Music Educators Association. Les documents de ce fonds permettent de documenter la vision commune du secteur privé concernant la fonction de soutien et d’établissement de normes de qualification des enseignants, car l’une des activités principales de cet organisme est de fournir à ses membres des ressources en fonction du curriculum et de permettre leur perfectionnement professionnel.

Parmi les autres fonds de la collection des Archives publiques qui aident à documenter les fonctions établies, l’on retrouve le fonds de l’Association des bibliothèques de l’Ontario (F 1195) qui permet d’étayer la fonction de perfectionnement des ressources d’enseignements dans le secteur privé, et le fonds Inez Elliston (F 4646) qui permet d’étayer la fonction d’élaboration d’une politique pour les écoles élémentaires et secondaires.

4. Méthode d’analyse du secteur de l’éducation

Identification des sous-secteurs

Les sous-secteurs du secteur de l’éducation ont été choisis d’après une analyse des activités majeures liées à l’éducation, aux éducateurs et aux autres activités d’enseignement importantes qui sont menées en Ontario. Les sous-secteurs ont été établis en fonction des catégories principales des organismes, des entités et des particuliers qui participent à ces activités dans le secteur privé ou qui ont un intérêt pour celles-ci.

Exclusions et limitations

Cette section fournit un aperçu de certains secteurs ou catégories du secteur de l’éducation de l’Ontario qui ont été exclus de l’analyse.

Les documents des écoles privées fermées sont détenus par le ministère de l’Éducation et sont par conséquent exclus de cette analyse.

Les documents des internats fréquentés par des enfants des Premières Nations sont principalement détenus par Résolution des questions des pensionnats indiens Canada et sont par conséquent exclus de cette analyse.

Certains documents de conseils scolaires de l’Ontario qui ont été dissolus sont détenus par les Archives publiques de l’Ontario. Les conseils scolaires locaux peuvent, en vertu de l’article 171(1), 38 de la *Loi sur l’éducation* demander aux Archives publiques de l’Ontario d’archiver leurs documents. Les Archives publiques ne cherchent pas activement à acquérir ces documents, qui ont, par conséquent, été exclus de cette analyse.

5. Analyse des sous-secteurs de l’éducation

Cette section examine la portée des documents du secteur de l’éducation en ce qui a trait aux points suivants :

1. Identification et définition des sous-secteurs et des catégories du secteur de l’éducation
2. Établissement de rapports entre les activités du secteur privé et les fonctions du gouvernement
3. Identification des collections actuelles des Archives publiques de l’Ontario liées au secteur de l’éducation (contenant des documents datant de 1980-A.C.C.)
4. Identification des cibles d’acquisition possibles dans le secteur privé
5. Justification de l’importance d’acquérir de la documentation dans un sous-secteur ou une catégorie
6. Identification du niveau de la priorité d’acquisition pour chaque sous-secteur en fonction de la justification

**Sous-secteurs et catégories du secteur de l’éducation :**

Pour les besoins de l’analyse, les activités du secteur de l’éducation ont été réparties dans les sous-secteurs et les catégories suivants :

1. Établissements d’enseignement publics
2. Établissements d’enseignement privés
3. Associations professionnelles
4. Organismes d’enseignement, de pression et organismes syndicaux
5. Organismes de recherche et de développement de l’enseignement
6. Particuliers et éducateurs

Liens fonctionnels du gouvernement

Les liens fonctionnels fournis dans le tableau suivant sont fondés sur l’*Appraisal Focus Report: Functional Analysis for the Ministry of Education and Select Agencies: Education Quality & Accountability Office, Minister’s Advisory Council on Special Education, Provincial Schools Authority (2008)* qui indique que les 15 fonctions fondamentales des deux ministères sont les suivantes :

1. Élaboration d’une politique pour les écoles élémentaires et secondaires
2. Élaboration des curriculums des écoles élémentaires et secondaires
3. Perfectionnement des ressources d’enseignement
4. Évaluation des étudiants
5. Financement des écoles élémentaires et secondaires publiques
6. Soutien et établissement de normes de qualification des enseignants
7. Exploitation des écoles provinciales
8. Inspection des écoles privées
9. Gestion des relations syndicales avec les enseignants
10. Gestion, analyse et présentation de l’information
11. Élaboration d’une politique sur les questions d’enseignement postsecondaire
12. Élaboration d’une politique sur le marché du travail et les enjeux liés à la formation
13. Financement et encadrement des étudiants et des établissements postsecondaires et des fournisseurs de formation et d’éducation des adultes
14. réglementation des établissements privés
15. Formation, perfectionnement des compétences et mobilité en milieu de travail

| **Sous-secteur ou catégorie du secteur de l’éducation** | **Description du sous-secteur ou de la catégorie** | **Fonction du gouvernement et ministère responsable :** | **Collections connexes d’archives privées de l’Ontario (1980-A.C.C.) :** | **Justification raisonnée des sous-secteurs et des catégories** | **Considérations secondaires** | **Priorité :Élevée** (les APO ont très peu de documents, voire aucun) **Moyenne** (les APO ont un peu de documents) **Faible** (les APO ont beaucoup de documents) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Établissements d’enseignement publics | Ce sous-secteur comprend des établissements d’enseignement financés et réglementés par le ministère de l’Éducation ou le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.  | Financement et encadrement des étudiants et des établissements postsecondaires et des fournisseurs de formation et d’éducation des adultes (ministère de la Formation et des Collèges et Universités) Élaboration d’une politique sur les questions d’enseignement postsecondaire (ministère de la Formation et des Collèges et Universités) Financement des écoles élémentaires et secondaires publiques (ministère de l’Éducation), Élaboration d’une politique pour les écoles élémentaires et secondaires (ministère de l’Éducation)  | Fonds Anne M. Logan (C 238)Fonds du Ryerson Polytechnical Institute (C 96), documents textuels Wai Chun Chik (F 1405-94-70), documents de conseils scolaires locaux (RG LS 51). | Les documents créés dans ce sous-secteur témoignent des interactions entre les citoyens et l’État alors que les étudiants commencent à fréquenter les établissements d’enseignement public. Ils attestent aussi de la façon dont l’enseignement est assuré en Ontario et complètent les documents du gouvernement de l’Ontario qui témoignent des politiques et des pratiques qui orientent la mise en œuvre de l’éducation en Ontario. | Les Archives publiques ont quelques documents sur ce sous-secteur. Bien que l’importance de l’archivage des documents de nombreux établissements postsecondaires soit élevée, ces établissements ont tendance à conserver leurs propres archives, et tant qu’ils existent, la probabilité d’acquérir leurs documents est faible. Les documents d’écoles primaires et secondaires publiques serviraient à illustrer la prestation de l’enseignement dans la province et ne présentent pas d’intérêt provincial en tant que tel. | PRIORITÉ MOYENNE |
| Établissements d’enseignement privés | Ce sous-secteur comprend des établissements et des organismes d’enseignement à financement privé qui ne sont pas administrés par des conseils scolaires publics sous la direction du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou du ministère de l’Éducation. | Inspection des écoles privées (ministère de l’Éducation), Financement et encadrement des étudiants et des établissements postsecondaires et des fournisseurs de formation et d’éducation des adultes (ministère de la Formation et des Collèges et Universités), réglementation des établissements privés (ministère de la Formation et des Collèges et Universités) | École de langues Hamilton de la Fédération nationale Lettonne au Canada (F 1406-19)Documents de l’école de langues de la Toronto Latvian Society (F 1406-31)Documents liés aux écoles et aux ateliers régionaux de l’Ontario Hooking Craft Guild (F 4619-7)Fonds du Toronto Dance Theatre (F 1164)Documents de l’Eaton School of Retailing (F 229-419) | Les documents créés dans ce sous-secteur témoignent de l’expérience des Ontariens qui reçoivent un enseignement privé. Ils documentent aussi la mise en œuvre de l’enseignement privé en Ontario et complètent les documents du gouvernement de l’Ontario qui ont trait à leur réglementation et à leur inspection. | Les Archives publiques ont quelques documents sur ce sous-secteur. Beaucoup d’écoles conservent leurs propres archives. Il faut aussi noter que les dossiers des étudiants du secondaire des écoles privées fermées sont conservés par le ministère de l’Éducation, tandis que les documents des écoles fréquentées par des étudiants des Premières Nations se trouvent à Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. | PRIORITÉ MOYENNE |
| Associations professionnelles | Ce sous-secteur comprend des associations de professionnels qui travaillent dans les domaines de la prestation de services éducatifs ou de la promotion de l’enseignement. | Soutien et établissement de normes de qualification des enseignants (ministère de l’Éducation), Formation, perfectionnement des compétences et mobilité en milieu de travail (ministère de la Formation et des Collèges et Universités) | Fonds de l’Ontario Music Educators Association (F 1219)Correspondance et dossiers administratifs de l’Ontario School Board Reform Network (F 43551)Fonds de l’Ontario Family Studies / Home Economic Educators Association (F 4435) | Les documents créés dans ce sous-secteur ont trait aux organismes d’enseignants autoréglementés en Ontario. Ils complètent aussi les fonctions du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (formation, perfectionnement des compétences et établissement de normes pour la qualification des enseignants). | Les Archives publiques ont quelques documents sur ce sous-secteur. | PRIORITÉ MOYENNE |
| Organismes d’enseignement, de pression et organismes syndicaux | Ce sous-secteur comprend des groupes de défense et de pression de l’enseignement et des enseignants dans la province. | Gestion des relations syndicales avec les enseignants (ministère de l’Éducation), Élaboration d’une politique sur le marché du travail et les enjeux liés à la formation (ministère de la Formation et des Collèges et Universités) | Fonds de la Workers Educational Association (F 1217), Fonds du SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique) – Ontario (F 1289), fonds J.R. Kidd (F 1204) | Les documents créés dans ce sous-secteur témoignent de la fonction de gestion des relations syndicales avec les enseignants et de la façon dont les politiques élaborées sont mises en œuvre. Ils complèteraient aussi la série de documents créés par le gouvernement de l’Ontario pour documenter la même fonction. | Les Archives publiques ont quelques documents sur ce sous-secteur. | PRIORITÉ MOYENNE |
| Organismes de recherche et de développement de l’enseignement | Ce sous-secteur comprend des organismes qui mènent des recherches en éducation et qui plaident la cause des étudiants surdoués ou en difficulté ou présentant d’autres obstacles à l’apprentissage. | Perfectionnement des ressources d’enseignement (ministère de l’Éducation) Élaboration d’une politique pour les écoles élémentaires et secondaires (ministère de l’Éducation), Élaboration d’une politique sur les questions d’enseignement postsecondaire (ministère de la Formation et des Collèges et Universités) | Fonds de l’Association des bibliothèques de l’Ontario (F 1195), fonds de COSTI–IIAS Immigrant Services (F 2117), fonds de l’Association ontarienne pour l’enfance inadaptée (F 4615), fonds de l’Ontario Federation of Home and School Association (F 1229) | Les documents créés par les organismes de ce sous-secteur témoignent de l’expérience des Ontariens surdoués ou en difficulté ou présentant d’autres obstacles à l’apprentissage. Les documents créés portent aussi sur la recherche et l’innovation en éducation. | Les Archives publiques ont quelques documents sur ce sous-secteur. | PRIORITÉ MOYENNE |
| Particuliers et éducateurs | Ce sous-secteur comprend des personnes qui ont largement contribué à la recherche et au développement et qui ont rendu possibles d’autres percées concernant la mise en œuvre des programmes éducatifs et la promotion de l’éducation en Ontario. | Soutien et établissement de normes de qualification des enseignants (ministère de l’Éducation) | Fonds de la famille George S. Henry (F 9)Fonds John P. Robarts (F 15)Fonds Clare Westcott (F 2094)Fonds D’Arcy Martin (F 2190)Fonds Paul W. Bennett (F 4355)Fonds Harry K. Fisher (F 4640)Fonds J.R. Kidd (F 1204)Fonds Inez Elliston (F 4646) | Les documents créés par les personnes de ce sous-secteur traitent de la vie et du travail des Ontariens qui ont apporté des contributions majeures à la province de l’Ontario. | Les Archives publiques ont quelques documents sur ce sous-secteur. | PRIORITÉ MOYENNE |

1. La voie à suivre, Kathleen Wynne, première ministre de l’Ontario https://www.premier.gov.on.ca/fr/news/24954 [↑](#footnote-ref-1)
2. Des mesures décisives pour l’Ontario, Budget de l’Ontario 2012, Imprimeur de la Reine pour l’Ontario, 2012 http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2012/budhi.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. Ministère de l’Éducation–Budget des dépenses 2012-2013 Sommaire http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/2012-13/volume1/EDU.html [↑](#footnote-ref-3)